

BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons
VISA N°1175/MDAC/CF DU 18/12/2024



DÉCRET N°2024- 1619 /PRES/MDAC
portant nomination d'un Chef d'État-Major
Général des Armées

**LE PRÉSIDENT DU FASO,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF SUPRÊME DES FORCES ARMÉES NATIONALES,**

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 et son modificatif du 25 mai 2024 ;
- Vu** le décret n°2024-1566/PRES/PM du 08 décembre 2024 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** la loi n°039-2024/ALT du 29 novembre 2024 portant statut général des personnels des Forces armées nationales ;
- Vu** le décret n°2022-0898/PRES-TRANS/PM/MDAC du 03 octobre 2022 portant organisation du Ministère de la défense et des anciens combattants ;
- Vu** le décret n°2022-0943/PRES-TRANS/PM/MDAC du 11 novembre 2022 portant organisation et fonctionnement de l'état-major général des armées ;
- Vu** le décret n°2024-1595/PRES/MDAC du 17 décembre 2024 portant nomination d'un officier des Forces armées nationales au grade de Général de Brigade ;
- Sur** proposition du Ministre d'Etat, Ministre de la défense et des anciens combattants ;

DÉCRÈTE

Article 1 : Le Général de Brigade DIALLO Moussa des Forces armées nationales est nommé Chef d'État-Major Général des Armées.

Article 2 : Le Ministre d'Etat, Ministre de la défense et des anciens combattants est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 19 décembre 2024



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Ibrahim Traore".

Capitaine Ibrahim TRAORE

Le Ministre d'Etat, Ministre de la défense
et des anciens combattants

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be "Celestin Simpore".

Général de Brigade Célestin SIMPORE